

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
mercredi 13 septembre 2023 - 18 h 15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h 15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 7 septembre 2023									
Présents	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER (<i>arrivée à 18 h 18</i>), GOSSELIN, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL (<i>arrivée à 18 h 16</i>), J. SEVERAC, SIMÉON, VITET. MM. FEDOU, P. SEVERAC								
Procurations	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Mme / M.</th> <th style="width: 50%;">a donné procuration à Mme / M.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme LACOSTE</td> <td>Mme SIMÉON</td> </tr> <tr> <td>Mme LEMIRE</td> <td>Mme J. SEVERAC</td> </tr> <tr> <td>Mme MAINGAULT</td> <td>Mme DURIER</td> </tr> </tbody> </table>	Mme / M.	a donné procuration à Mme / M.	Mme LACOSTE	Mme SIMÉON	Mme LEMIRE	Mme J. SEVERAC	Mme MAINGAULT	Mme DURIER
Mme / M.	a donné procuration à Mme / M.								
Mme LACOSTE	Mme SIMÉON								
Mme LEMIRE	Mme J. SEVERAC								
Mme MAINGAULT	Mme DURIER								
Absent excusé									
Présidente	Mme SIMÉON Françoise								
Secrétaire	Mme DAVILA Monique								
Personnel administratif	<ul style="list-style-type: none"> . Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services et Directeur du Pôle Éducatif et Social . Responsable du Pôle Social . Directeur financier . Responsable Adjointe du CCAS 								
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du CCAS 3 - Décision modificative budgétaire n° 1-2023 4 - Navette municipale 5 - Activités en faveur des aînés - organisation du goûter dansant 6 - Activités organisées par « La Mosaïque des Partages » 7 - Bilan du dispositif 2023 « Gestion des vagues de chaleur » 8 - Personnel CCAS - Création de poste 9 - Informations diverses 10 - Décisions de la Commission Permanente (Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du règlement intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos.) 								

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : Pour ce qui concerne la désignation du secrétaire de séance, je vous propose si vous êtes d'accord, Mme Davila.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme DAVILA. en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	/	

2 – Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du CCAS

- cf. **annexes 1 et 2** – procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 12.04.2023
et procès-verbal du 12.06.2023

Mme la Présidente : Vous en avez eu deux à lire, à savoir celui du 12 avril, avez-vous des remarques sur le PV du 12 avril ?

- arrivée de Mme Ripoll à 18 h 16

Mme Bobo : Juste, nous avons sur nos documents « approbation du PV du 13 avril »

Mme la Présidente : Ah, pardon ! C'est 13 avril et 12 juin.

Mme Bobo : Non, c'est bien le 12 avril, mais on nous a mis le 13 sur la convocation.

Mme la Présidente : Donc, moi, j'ai bon.

Mme Bobo : Le 12, c'est bon. Mais c'était pour signaler, ce n'est pas grave, mais si quelqu'un le voit, je préfère le signaler.

Mme la Présidente : Donc, sur le CA du 12 avril, avez-vous des remarques ? Il n'y en a pas, c'est parfait. Et ensuite, il y a le PV du CA du 12 juin, avez-vous des remarques sur celui-ci ? Oui, Mme Bobo.

Mme Bobo : Moi, sur le contenu, il n'y a pas de soucis, M. Fedou a pris la parole pour moi, parce que j'étais absente, par contre, voilà, je suis vraiment étonnée de voir comment on parle de moi, quand je ne suis pas là, par rapport aux réponses que l'on pouvait faire, aussi bien toi que M. Severac, c'est quand même un petit peu déplacé, je trouve. Parce qu'on a le droit de poser des questions par l'intermédiaire, mais apparemment, ça gêne beaucoup. Donc, si en Conseil d'Administration, on ne peut pas poser de questions. Les réponses qui sont faites, c'est juste pour nous obliger à le relire, je n'avais pas fini, parce que j'avais donné la ligne entière, il n'y avait pas lieu de répondre ça. Il n'y avait rien de grave. Je pensais que c'était une erreur de frappe, mais c'est parce qu'il n'avait pas fini sa phrase. Mais enfin, c'est juste pour nous obliger à le lire. « Elle n'a pas précisé », alors que la précision y était en définitive. Je pense quand même qu'il y a des choses, il ne faut pas exagérer.

Mme la Présidente : C'est vrai que vous, vous n'êtes jamais dans l'exagération.

Mme Bobo : Oui, mais je le signale, puisque vous vous le signalez dans votre sens, moi, je le signale. J'estime que quand je ne suis pas là, on n'a pas à parler comme ça.

- arrivée de Mme Durier à 18 h 18

Mme la Présidente : OK, Mme Durier, vous, vous avez la procuration de Mme Maingault ? OK. S'il n'y a rien de plus à rajouter, je vous propose de mettre aux voix les deux PV.
Pour le premier, celui du 12 avril :

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 avril 2023			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

Mme la Présidente : Sur celui du 12 juin, tu t'abstiens Martine. OK.

Mme Bobo : Je n'étais pas là, mais, moi, je fais confiance à M. Fedou, il a fait le nécessaire, il n'y a pas de souci.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2023			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	1	Mme Vitet (<i>absente lors du CA CCAS du 12.06.2023</i>)

3 – Décision modificative budgétaire n° 1-2023

Mme la Présidente : Philippe, tu veux peut-être le présenter ? Moi, je n'étais pas à la Commission finances, comme Christine n'a pas pu être là ce soir.

M. Severac : Il y a deux points qui vous sont soumis dans cette décision modificative budgétaire : un qui concerne la part fonctionnement, où il s'agit de réintégrer dans le canevas budgétaire, le voyage, déplacement et missions, il s'agit du voyage des aînés. Dans la prévision, quand on a fait le projet de budget, on a considéré que les aînés pouvaient régler directement leur voyage auprès du prestataire, or, ce n'est pas le cas, les aînés vont régler au CCAS et c'est le CCAS qui règle ensuite au prestataire. Donc, la modification porte en dépenses comme en recettes sur ces 15 000 € représentant le voyage. C'est une erreur au moment du budget primitif, mais ça n'aura aucune conséquence, en soi, sur le budget du CCAS. C'est une rectification d'écriture.

La deuxième opération porte sur les crédits d'investissements, dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïques que l'on a prévue pour un montant de 25 000 € au départ et pour lesquels doit être fait un emprunt correspondant. À l'étude de faisabilité, il est apparu qu'il y avait nécessité d'avoir une intervention pour renforcer la toiture du CCAS, parce qu'il s'agit du bâtiment premier du CCAS sur lequel on peut installer les panneaux et pas le nouveau. Et donc, ça engendre un coût supplémentaire. Donc, il est proposé de rajouter 25 000 € qui seront abondés par un emprunt d'autant. J'ai dit 25 000 € tout à l'heure, c'est 50 000 au départ pour les panneaux. Là, on abonde de 25 000 €, mais on n'est pas sûr que ça vaille aussi cher puisque nous n'avons toujours pas, au moment de la commission des finances, le devis exact du coût. Donc, voilà la proposition est donc d'abonder les crédits d'investissement de 25 000 € pour permettre la pose de ces panneaux photovoltaïques.

Mme la Présidente : Avez-vous besoin d'explications complémentaires ?

Mme Bobo : Je voulais justement, par rapport au compte rendu du Conseil d'Administration du 12 juin, sur la décision n° 3, il avait été dit que vous aviez pris la décision pour le maître d'œuvre, pour un montant de 4 000 € HT. Qu'a fait, exactement, le maître d'œuvre pour ce chantier, c'est la visite ? Qu'a-t-il fait pour que ça augmente d'autant ?

Mme la Présidente : Le maître d'œuvre a dû, sans aucun doute, faire une expertise qui justifie du fait qu'il faille renforcer la toiture. Madame Mourareau, vous avez un complément ?

Mme Mourareau : Oui, c'est ça.

M. Couailles : C'est l'étude de faisabilité qui a décrit le renforcement de la toiture, le maître d'œuvre est là pour assister justement au niveau de l'ouvrage. Il y a l'étude de faisabilité qui a été faite juste après le vote du budget et cette étude a démontré qu'il fallait faire un renforcement de la toiture parce que le bâtiment recevait du public et parce qu'il allait y avoir une quantité importante de panneaux. Pour le renforcement de la toiture, à ce jour, nous n'avons toujours pas le montant, qui oscille entre 2 000 et 10 000 € HT, donc on verra le coût réel. Et nous, on a pris, bien sûr les chiffres les plus forts dans la décision modificative de façon à ne pas refaire une décision modificative avant la fin de l'année.

Mme Bobo : Merci.

M. Fedou : Sachant que l'étude de faisabilité a été faite sur les deux bâtiments l'extension et l'ancien bâtiment, ou pas ?

Mme la Présidente : Il faut demander à M. Bialès, mais il me semble bien que ça a été fait sur les deux. Ils ont regardé quelle était la meilleure orientation possible pour la pose des panneaux.

M. Fedou : Je veux dire, même avec l'orientation, même ici si c'est une faible orientation, sur l'extension, ça nous aurait coûté aussi cher.

Mme la Présidente : On vous donnera le détail.

M. Fedou : Parce que même avec une orientation faible, le coût aurait peut-être été moindre, et là, ça va coûter 50 % plus cher que ce que l'on a prévu.

Mme Durier : Il faut penser aussi à la rentabilité, il faut avoir des panneaux qui soient rentables.

M. Séverac : Si l'orientation n'est pas bonne, ça coûte autant, ces panneaux que si l'orientation est bonne. Mais c'est la production d'énergie qui n'est pas la même et donc, c'est moins rentable. La proposition, d'après ce que dit Monsieur Couailles, c'est que quand même, 25 000 €, il y a de la marge.

M. Fedou : C'est peut-être de cet ordre, certes, mais il y a quatre ou cinq ans, quand on a fait l'extension du CCAS, on aurait peut-être pu y penser aussi.

Mme la Présidente : On est d'accord, on aurait pu, ça n'a pas été fait.

Mme Vitet : On en prévoit combien ?

Mme la Présidente : Je ne peux pas répondre à cela Martine.

M. Couailles : 88, c'est ce qui était noté.

Mme la Présidente : Lors du prochain CA, on demandera à Monsieur Bialès de venir nous expliquer ce qu'il en est. L'implantation des panneaux, pourquoi sur telle toiture et pas sur l'autre ? Et ce qui est attendu en termes d'amortissement par rapport au fait que tout est électrique sur le CCAS, à la fois le centre social et le CCAS. Donc, voir ce qui est estimé en termes de durée d'amortissement, par rapport aux investissements qui seront les nôtres.

M. Couailles : Peut-être, apporter une précision complémentaire. En fait au niveau de l'établissement du budget primitif 2023, l'enveloppe de 50 000 € était une évaluation donnée et sans avoir de devis spécifique. Le premier devis qui est arrivé après le vote du budget, faisait déjà 50 650 € que pour les panneaux. Se rajoute l'étude de faisabilité à 2 000 € HT, se rajoute le maître d'œuvre à 4 000 € HT et se rajoute donc, le renforcement de toiture qui a été la conséquence de l'étude de faisabilité que l'on n'a toujours pas à ce jour qui oscillerait entre 2 et 10 000 € HT.

Mme la Présidente : On aura plus de précision à la fois financières et techniques pour le prochain Conseil d'Administration. On demandera à M. Bialès de nous donner des explications techniques.

M. Fedou : Juste dans le chiffrage des 25 000 € est compris le prêt-relais avec sa TVA ? C'est ça ?

M. Couailles : Sur les 25 000 € de recettes inscrites, c'est un complément du prêt déjà inscrit au budget qui fait 49 000 € au budget, plus ces 25 000 €, ne sera bien sûr demandé en prêt, que le coût réel quand on aura l'ensemble du devis. En fait, il ne manque que le renforcement de la toiture. Dès que l'on a le devis de renforcement de la toiture, après, on va s'orienter vers les organismes bancaires. Vers, je pense, fin novembre, début décembre, il y aura un Conseil d'Administration qui va caler le montant des prêts.

Il y aura deux prêts : un prêt long terme sur quinze ans sur les panneaux photovoltaïques et un prêt court terme de deux ans sur le FCTVA, donc, Fonds de compensation de la TVA, qui nous permet d'éviter d'avoir des intérêts sur quinze ans, sur une recette qui vient à N+1. Il y a peut-être un souci, c'est que si les travaux ne sont pas finis au 31 décembre 2023 et que même s'ils sont finis en janvier 2024, malheureusement les travaux de 2024, pour le FCTVA, il faudra attendre janvier 2025. Ça veut dire que le prêt-relais, il ne faut pas le faire sur un an, mais sur deux ans.

Mme Bobo : juste pour rajouter, c'est quand même bien dommage, parce que là, je vois qu'au mois de juin, on disait que ça allait être normalement pour novembre 2023.

Mme la Présidente : On ne maîtrise pas le calendrier des entreprises et on voit bien que c'est difficile d'avoir des entreprises qui répondent en temps et en heure. On avait imposé des choses sur l'école de Cantelauze, où là, ils ont été obligés de s'y tenir. Là, pour le coup, aujourd'hui, la demande de panneaux solaires explose littéralement. Il n'y a pas que la Mairie ou le CCAS de Fonsorbes, on le voit bien chez les particuliers. Les entreprises ne sont pas en capacité de suivre.

Mme Bobo : Oui, mais là, vous étiez quand même bien sûr, à voir ce qui est écrit, que ça allait être rapide. Ce ne sont que des raccordements, mais en définitive, il y a beaucoup plus de choses. Ce qui est dommage, c'est que l'étude n'ait pas été faite plus approfondie dès le départ. On le voit, c'est écrit. On a écrit qu'au mois de novembre, on espère avoir les panneaux qui fonctionnent parce que c'est l'hiver.

Mme la Présidente : C'est a posteriori parce que l'étude de faisabilité a montré que la toiture ne supportait pas le poids des panneaux.

Mme Bobo : Voilà, mais il faudrait qu'au niveau des trucs de projets, il y ait une étude.

Mme la Présidente : On est tributaire, également, de tous nos prestataires et de la façon dont ça enclenche les différentes études, le temps de les recevoir, le temps qu'elles soient analysées, le temps que... on ne peut que le regretter, mais le plus tôt sera le mieux. On va dire comme ça.

Mme Bobo : Ça, c'est sûr, il n'y a pas de doute.

Mme la Présidente : S'il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet, avec les explications qui seront données lors du prochain CA, sur le principe des deux points concernant la décision modificative, à savoir : les 15 000 € pour le séjour ANCV séniors en recettes et en dépenses, sur le budget de fonctionnement et le fait de rajouter 25 000 € sur le budget investissement.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Décision modificative budgétaire n° 1-2023			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

M. Couailles : Juste, je vais faire passer le feuillet des signatures, je rappelle à ceux qui ont une procuration de mettre un petit « P/O » à la personne que vous avez en procuration.

4 – Navette municipale

Mme la Présidente : Ça va débuter le lundi 18 septembre, c'est-à-dire la semaine prochaine. Tu veux en dire deux mots Corinne ?

Mme Gosselin : Les inscriptions commencent à partir de demain, pour que les administrés puissent bénéficier du service lundi et l'inauguration, tout le monde est invité à 17 h 30 à l'inauguration, à la Mosaïque.

Mme la Présidente : On verra ce que ça donne et en fonction de la fréquentation, ce que l'on avait annoncé d'ores et déjà et des besoins, on verra s'il est nécessaire ou pas, d'élargir, le nombre de ½ journées, sur lesquelles on a l'intention de la faire fonctionner.

Mme Bobo : Excusez-moi, par rapport à la navette, j'avais une petite question à poser. On a reçu les invitations pour le goûter dansant, et derrière, il y avait la navette. Heureusement que j'ai tourné.

Mme la Présidente : C'était recto verso ?

Mme Bobo : Oui, et on a eu vraiment du mal à le voir. Oui, c'est un raté complet.

Mme la Présidente : Ça, c'est clair. Quand tu dis : « on a reçu » les membres du CA ?

Mme Bobo : Non, mon mari fait partie des personnes qui peuvent participer, mais c'est raté.

M. Séverac : à l'inauguration ?

Mme la Présidente : Non, au fait que ça fonctionne. Il fallait tourner la page, c'est ça ? Moi, je ne l'ai pas regardé, je me suis dit : « C'est bon, je suis au courant », donc, ça va.

Mme Bobo : Ma question était : est-ce que c'est pour faire comprendre aux personnes pour aller au goûter dansant, de pouvoir faire appel à la navette ? Ou, est-ce que c'était juste une pub pour la navette ?

Mme la Présidente : Non, c'est une pub de la navette.

Mme Bobo : Parce que ça peut être aussi interprété comme ça, que l'on peut faire appel à la navette pour le goûter. Moi, je l'ai interprété comme ça.

Mme la Présidente : Cela dit, la question se pose, parce que sur le lot des personnes qui ont reçu l'invitation, il y en a, fort probablement certains qui ne peuvent pas se déplacer. Donc, moi, je pose la question...

Mme Gosselin : Ça rentre dans le créneau du mercredi après-midi, et ça concerne des gens qui ont besoin de se déplacer, de plus de 65 ans ou qui sont à mobilité réduite.

Mme Bobo : Oui, je n'ai rien contre, mais je posais la question, est-ce que c'était une pub pour la navette ?

Mme La Présidente : Manifestement, c'est une pub.

Mme Lidos : Mais pourquoi pas ? C'était la publicité de la navette, si vous voulez, on a profité du courrier de l'invitation, pour pouvoir informer l'ensemble des administrés de plus de 65 ans et économiser sur l'envoi, peut-être.

Mme la Présidente : Mais de toute façon si des gens se manifestent en disant : « Moi, je veux venir au goûter dansant, je n'ai pas de moyen de transport », la navette sera possible. Ça va faire beaucoup d'allers-retours, mais il n'y a pas de souci, puisqu'elle est faite dans cet esprit-là.

M. Fedou : J'avais une autre question sur la navette, parce qu'on n'en pas parlé la dernière fois, est-ce qu'elle sera évolutive par rapport aux vitres, parce qu'elle n'est pas vitrée. On ne voit pas du tout l'extérieur depuis l'intérieur.

Mme la Présidente : OK, là, aujourd'hui, le véhicule est un véhicule publicitaire, donc, si on met des vitres, la publicité, il n'y en a plus. Donc on verra.

Il faudrait que ça soit la collectivité qui achète un véhicule adapté, mais l'investissement est à la charge de la collectivité. Mais c'est vrai, qu'il est plus confortable de voyager dans un véhicule vitré, que dans un véhicule de ce type-là.

Mme Bobo : Et ça va peut-être déranger certaines personnes quand ils vont le découvrir. Ça peut gêner.

Mme la Présidente : On verra, déjà, on part là-dessus et puis on avisera ultérieurement. S'il n'y a pas d'autres remarques sur la navette... Donc, rendez-vous la semaine prochaine.

5 – Activités en faveur des aînés – Organisation du goûter dansant

Mme la Présidente : Corinne, tu veux en parler ou pas ? À moins que ça soit Mme Lidos ? Il y a quelque chose en particulier à dire sur le sujet ?

Mme Gosselin : On en a discuté en commission activités, on a choisi le spectacle de magie, après, on a choisi le traiteur pour le goûter, on a changé par rapport à l'année dernière et les inscriptions commencent cette semaine. Et ça commence à s'inscrire, puisqu'hier, il y avait la réunion pour le voyage et en fait, les gens ont profité de leur venue pour le voyage, ANCV de la fin du mois, pour s'inscrire déjà pour le goûter. S'il y a des questions, je peux répondre, mais ça commence doucement à s'inscrire parce que c'est là, maintenant.

Mme Bobo : Je tenais à remercier le travail qui a été fait en équipe, il y a eu beaucoup de prises en considération de tout le monde.

6 – Activités organisées par « La Mosaïque des Partages »

Mme la Présidente : Madame Lidos, vous nous parlez de la Mosaïque des Partages, s'il vous plaît ?

Mme Lidos : Pour la Mosaïque des Partages, nous avons repris nos activités le 11 septembre, donc lundi, avec nos ateliers traditionnels. Il y a quelques nouveautés, on a un nouveau partenariat avec la PMI, avec les puéricultrices de la PMI qui vont nous faire, une fois par mois, un atelier cuisine pour le bébé, avec tout ce qui est purées et compotes. Donc, au-delà de cela, de ce partenariat avec la MDS, ça fait longtemps qu'on le sollicite, et vraiment, on est très content de ce partenariat. Ensuite, en nouveauté, on reprend les ateliers de français, le jeudi après-midi, Français langue étrangère, donc on a une quinzaine de préinscrit, à voir le nombre de personnes qui viendront fréquenter l'atelier. C'est avec une bénévoles. Au niveau des nouveautés, on fait aussi, dans le cadre de la semaine bleue, on ne fait plus nos ateliers durant toute la semaine. On a choisi cette année, une journée sur le « bien vieillir », où l'on réunit tous les partenaires. Pour l'instant, on est en attente de réponse de certains organismes. On a été présent le 2 septembre à « Youpi, c'est la rentrée », dans notre rôle sur la parentalité. Donc, on a eu pas mal de personnes qui sont venues se renseigner, qui connaissaient, qui ne connaissaient pas, on était présent au forum des associations dimanche matin. Cette après-midi, on a fait un goûter pour tous les nouveaux arrivants et les anciens adhérents pour partager des expériences. Samedi prochain, il y aura l'accueil des nouveaux arrivants, il y aura un agent du centre social pour accueillir et présenter le centre social. Le 23 septembre a lieu le départ du voyage de l'ANCV pour huit jours et après, notre point fort pour le mois d'octobre, c'est Octobre Rose, avec des manifestations, le 7 octobre, nous serons présents sur le marché, on organise une marche. La nouveauté, c'est qu'il y a un circuit de deux kilomètres, deux, six et douze donc, c'est l'AF rando qui nous balise le circuit et qui va faire l'ouverture et la fermeture des marches. On a un partenariat avec l'association « Qu'en dira-t-on », qui va organiser une rando vélo. Et ensuite, cette année, le comité des fêtes ne pourra pas être présent, donc, on va faire des pâtisseries le vendredi après-midi, pâtisseries crêpes et les adhérents du centre social vont tenir un petit stand avec une participation libre avec des gâteaux, un petit goûter et il y a également une estrade pour des spectacles, on espère la musique des jeunes lycéens musiciens. On essaye de les solliciter pour venir nous faire un petit moment de musique, il va y avoir l'association de danse et on essaye de solliciter également Maëva qui est un petit groupe de danseuses, pour faire un peu une animation.

Le but du jeu, c'est que les gens restent après la marche et ceux qui ne peuvent pas marcher viennent juste passer l'après-midi à Bidot. Voilà, je crois que j'ai parlé de tout. Autre information, on était en fin d'agrément de centre social en 2023, donc, on a présenté notre projet à la CAF et nous avons eu un renouvellement jusqu'en 2026, on est reparti pour 4 ans de plus.

Mme la Présidente : Et là, la barre était haute, les exigences de la CAF, à la première réunion a généré beaucoup de stress, pour vous entre autres, Madame Lidos et vos collègues, parce que les exigences sont indéniables et ils ne conventionnent pas, comme cela, avec les collectivités quelles qu'elles soient. Donc, manifestement, le résultat de votre travail est payant dans tous les sens du terme. Merci à vous et à vos collègues.

Mme Bobo : Juste une petite question par rapport au 3 octobre, la journée du bien vieillir, ça se fera au CCAS ? Ou la rencontre est-elle prévue sur le Trépadé ?

Mme Lidos : Dans un premier temps, comme c'est une première, on avait peur que le Trépadé soit un peu trop grand. Et on trouve un intérêt à faire venir les gens au CCAS pour qu'ils soient identifiés, quitte à l'organiser, autant se mettre en valeur.

Mme la Présidente : Pas d'autres remarques sur les activités diverses et variées proposées ?

7 – Bilan du dispositif 2023 « Gestion des vagues de chaleur »

Mme la Présidente : Là, les téléphones ont bien fonctionné cet été, puisque vous avez, vous et vos collègues, je ne sais pas si des membres du CA CCAS ont participé ou pas, mais les téléphones ont chauffé aussi, avec un suivi très régulier. Paradoxalement, on a toujours aussi peu de personnes vulnérables, ce n'est pas faute de communiquer là-dessus. Mais 23, ils ont été tous appelés très régulièrement et donc pas de souci particulier.

Mme Lidos : La nouveauté cette année, concernant la Préfecture, on a eu le week-end canicule, alerte rouge les 23 et 24 août et le week-end d'après, ils ont estimé que les répercussions de la chaleur pouvaient arriver entre 24 et 48 heures après. Donc, ils nous ont demandé de continuer nos appels bien que la chaleur se soit arrêtée, il y a eu des orages même, mais on a continué à faire ces appels pendant deux jours.

Mme la Présidente : En fait, il y a eu des appels pendant des jours où il n'y avait pas d'alerte rouge, même antérieurement, c'était alerte orange, on n'était pas en canicule telle qu'elle a été définie ultérieurement, il y a eu des appels très réguliers.

Mme Bobo : Il y a un lieu proposé, climatisé ?

Mme la Présidente : Oui, la médiathèque.

Mme Bobo : Et pour les week-ends, comment on fait ?

Mme la Présidente : Si nous étions dans une situation nécessitant la prise en charge de personnes sur des lieux rafraîchis, on pourrait très bien ouvrir la salle du Conseil.

Mme Bobo : J'y ai pensé, je me suis dit, mais comment on fait. Parce que j'avais vu, justement l'appel de la Préfecture. On n'a jamais été sollicité.

Mme Lidos : On a proposé le CCAS jusqu'à 20 heures. On n'a pas eu de demandes, on a des adhérents qui sont venus profiter des lieux ouverts et climatisés pour venir jouer aux cartes. On avait proposé une présence avec Mme Moreau, nous étions prêtes à rester jusqu'à 20 heures, mais nous n'avons pas été sollicitées.

M. Séverac : La médiathèque aussi avait proposé d'élargir les horaires d'ouverture. Par contre, ils ont pu recevoir les jeunes du centre de loisirs, à la médiathèque pendant ces périodes-là et ça a été utile.

M. Fedou : En dehors des plages horaires d'ouverture du CCAS, n'hésitez pas à solliciter les membres du CA du CCAS, pour que l'on puisse nous aussi téléphoner aux personnes vulnérables.

Mme la Présidente : On aurait 100 personnes vulnérables, il est bien évident que l'on ne pourrait pas demander au...

M. Fedou : Non je veux dire en dehors des plages horaires du CCAS, on peut aussi, nous...

Mme la Présidente : Oui, ça peut s'envisager dans la mesure où le lien téléphonique a été très régulier avec des personnes qui manifestement sont en capacité de se prendre en charge, et répondent de façon satisfaisante à des questions qui leur sont posées : est-ce que vous buvez ? Est-ce que vous vous aérez ? À quelle heure ? Etc. dans la mesure où les réponses sont satisfaisantes, pour certains, en plus, il y a des membres de la famille qui passent aussi. Mais si nécessaire, oui, ça peut très bien s'envisager.

M. Séverac : Je voulais noter qu'il y a quand même eu un petit souci et je remercie le CCAS d'avoir pu intervenir et aider, c'est un administré qui refusait toute aide et qui était sous la chaleur et la canicule sur son banc. Je dis son banc parce qu'il y est tous les jours au Trépadé et il a été compliqué de l'inciter à boire, et à le faire rentrer dans ses pénates, ne serait-ce qu'à l'ombre. Heureusement, le CCAS et Christophe, on réussit à le convaincre, mais c'est un vrai problème. Il y a des gens qui ne veulent pas être aidés qui se mettent en danger.

Mme la Présidente : Pour ce qui le concerne, vous l'avez tous reconnu, il n'y a pas que la problématique de la canicule, la problématique est globale, malheureusement, refus de prise en charge, la famille qui est très volontaire, n'y arrive pas non plus. Nous, on est intervenus, mais là, aujourd'hui, on ne voit pas de solution.

Mme Bobo : Il y a encore deux jours, il était en plein soleil avec un pull sur la tête, sur le banc. Je me suis dit, mais qu'est-ce qu'il fait là ? Il n'y a rien à faire.

Mme la Présidente : On ne peut pas prendre les gens en charge contre leur volonté. À moins qu'ils ne se mettent en danger.

Mme Bobo : Oui, si on voit vraiment qu'il y a un état de santé qui se détériore.

Mme la Présidente : Voilà, ou, qu'ils mettent autrui en danger, auquel cas on peut peut-être agir. Là, aujourd'hui, rien ne le justifie.

Mme Bobo : Il a accepté quand même le portage des repas. Ça va faire plus d'un an.

Mme Davila : Il sait l'utiliser le repas ?

Mme Lidos : Il a un micro-ondes, et après, la personne qui livre le repas, doit regarder dans son réfrigérateur et jeter les produits périmés.

Mme la Présidente : Je ne suis pas sûr qu'elle le fasse, est-ce qu'il la laisse rentrer seulement ?

Mme Davila : C'est très difficile parce qu'on ne peut pas le prendre en charge. Même si les pompiers, un jour, le prennent en charge, il meurt, à mon avis, il ne résistera pas. C'est vrai que la prise en charge sera vraiment au dernier moment.

Mme la Présidente : Nous, on a fait ce que nous pouvions, apparemment, il a été décidé de faire appel à une association qui a l'habitude de gérer ce type de problématique ou de personnage. On va voir ce qu'ils vont pouvoir faire, on va prévenir la famille aussi de l'interpellation de cette asso. Mais nous sommes sans espoir, sans illusion sur les suites.

Mme Bobo : Il a toujours été un peu comme ça. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Il y avait quelqu'un qui était là, mais qui arrivait à le tenir, j'allais dire correct, et cette personne a disparu, malheureusement, et du coup, il s'est laissé aller complètement.

Je connaissais la personne qui s'en occupait et c'est depuis, il ne veut écouter personne d'autre. Il n'y a pas de relais.

Mme la Présidente : Donc, voilà pour ce qui concerne l'été.

8 – Personnel CCAS – Création de poste

M. Séverac : Suite à la mutation d'un agent du service logement du CCAS, qui a quitté la collectivité, ainsi qu'une demande de changement de service, d'un agent qui occupait un poste sur deux services à l'heure actuelle. Il est nécessaire de créer un poste de secrétariat pour le service logement du CCAS à compter du 13 novembre 2023. Puisqu'en application de l'article 313-1 du Code général de la fonction publique, nous devons proposer au Conseil d'Administration de créer cet emploi qui est un emploi à temps complet à 35 heures hebdomadaires, de secrétariat au service logement.

Ce poste relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs pourra être occupé sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal deuxième classe, ou adjoint administratif principal de première classe. Le sujet a été examiné par la commission du personnel le 13 juin et débattu en comité social territorial du 19 juillet 2023.

On vous demande de bien vouloir créer ce poste.

Mme la Présidente : Sachant que l'agente qui a pris le poste en question est ravie de la nouvelle affectation qui est la sienne et elle est vraiment, très, très satisfaite.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS – Création de poste			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

9 – Informations diverses

1) Aides financières

Mme la Présidente : je vous rappelle que lors du Conseil d'Administration du 12 juin, nous avons décidé d'octroyer à chacune des associations caritatives de la commune, des bons alimentaires pour une somme de 500 € chacune. Ça a été fait. On va regarder, d'ici la fin de l'année, ce que nous pouvons faire également. Compte tenu du contexte et de ce qui est annoncé par les trois associations en question, manifestement, les demandes ne feront que croître, on ne peut pas dire embellir, elles ne font que croître, d'où la nécessité du soutien de la collectivité.

Mme Gosselin : Hier, je suis allée aux Restos du Cœur et je discutais avec Françoise, la nouvelle responsable, qui vous passe un appel, ils ont la collecte les 6 et 7 octobre et ils ont besoin de bénévoles bien évidemment, pour les aider à Carrefour et à Intermarché, pour faire la collecte. C'est une collecte nationale en fait. Donc, ils ont déjà eu le prêt du camion par les services techniques, mais par contre, ils cherchent des bras.

Mme la Présidente : Est-ce qu'ils s'adressent aux lycéens ? Ça ne serait peut-être pas mal. Peut-être pas le vendredi, parce que le vendredi, ils ont cours, mais je suis sûre qu'il y a des lycéens qui participeraient, ils ont un groupe « animation de la vie sociale » au sein du lycée, ils sont très engagés pour un certain nombre d'entre eux, tous ces jeunes, sur tout ce qui relève de la solidarité. Moi, je pense que ça vaudrait le coup qu'ils les sollicitent.

Mme Bobo : Même les collègues, parce qu'ils avaient aidé Sakado, les collègues. Ça dérange peut-être là ?

Mme la Présidente : Le collègue, la difficulté, c'est que ce sont des gamins plus jeunes. Donc, il faut les encadrer.

Mme Bobo : Oui, les encadrer, je suis d'accord, mais si les parents les laissent, c'est que quand même, ils ont une autonomie.

Mme la Présidente : C'est peut-être plus délicat les collégiens. Mais c'est vrai qu'ils ont donné un coup de main à Sakado, l'année dernière.

Mme Bobo : C'est pour cela que je me dis que ça peut peut-être être aussi...

Mme la Présidente : Il faut leur soumettre l'idée, mais de façon systématique, me semble-t-il, sur les actions qu'ils veulent mener de solliciter les lycéens, entre autres.

2) Mouvement de personnel de la Mairie

Mme la Présidente : là aussi, c'est juste une info. Sachez que nous avons recruté deux responsables qui ont pris leur fonction au 1^{er} septembre : une responsable des ressources humaines, il s'agit de Mme Giordan qui travaillait jusque-là au Muretain Agglo, et ensuite, une responsable des services techniques, Mme Duchams qui jusque-là, travaillait à la Mairie de Cornebarrieu. Donc, deux femmes avec des responsabilités importantes au sein de la collectivité qui vont nous accompagner sur les démarches que sont les nôtres actuellement, sur le chantier qui s'ouvre à nous sur tout ce qui est réflexion sur le cadre de travail, les conditions de travail, les risques psychosociaux.

M. Séverac : On est mal pour la parité.

Mme la Présidente : Ah oui, sur la parité, il n'y a plein d'endroits où ils s'interrogent sur comment faire pour recruter des femmes et être dans la mixité, hommes/femmes. Nous, ici, on n'a pas ce souci-là, sur les cadres de la collectivité, on a une majorité indéniable de femmes. Donc, ça, c'était important que vous le sachiez et que vous sachiez également que malgré le contexte qui est le nôtre et qui reste quand même extrêmement douloureux et sensible, nous n'avons aucune difficulté de recrutement. Ça prouve bien que la commune malgré le drame que nous avons traversé reste attractive pour des cadres et au-delà des cadres. On recrute également des agents sans difficulté particulière sur les postes que nous ouvrons.

3) Portage des repas

Mme la Présidente : Et ça, Christine Lacoste vous avez répondu lors du dernier Conseil d'Administration, il avait été question d'un questionnaire à destination des bénéficiaires, de façon à avoir leur retour, leur regard sur la qualité, la quantité, etc., des repas qui leur sont servis. C'est important d'avoir ce retour-là. Il est en cours.

Mme Bobo : Il y en avait déjà un qui avait été fait, au départ, quand on avait commencé. Il y avait déjà une trame.

Mme la Présidente : Ça ne doit pas être bien compliqué à faire, on aimerait approfondir un peu plus les questions. Il faut rester sur quelque chose de simple, de façon à avoir des retours en nombre suffisant. Si on fait quelque chose de trop élaboré, trop compliqué, ils ne répondront pas, restons sur quelque chose de simple.

4) Séjour séniors ANCV par rapport au Covid

Mme la Présidente : C'est une question que tu as posée, Françoise. Alors, moi, j'ai : « Voir message, inséré au dossier de séance ».

Mme Bobo : Je vais te répondre. Il me semble que l'on en avait parlé, mais je ne savais plus comment ça avait été formulé.

Mme Gosselin : Donc, sache que j'aurais des masques à disposition pour les personnes qui le souhaiteraient et du gel hydroalcoolique. Pour l'instant, l'hôtel ne nous a pas informés de gestes barrières particuliers, pour l'instant, on n'a pas d'info de ce côté-là. Mais, moi, j'aurai des masques et du gel.

Mme Bobo : C'était surtout pour les participants. Ils se sont engagés, ils ont payé, qu'en est-il, ma question était plutôt sur la participation. Et s'il devait y avoir de nouveau, une contrainte, je ne sais pas ce que l'État peut mettre en place, qu'est-ce que l'on fait ? Est-ce qu'on peut rembourser les personnes qui avaient réservé ? C'était ça ma question, par rapport à la convention. Est-ce que c'était précisé dans la convention ? C'était ça ma question de départ.

Mme Gosselin : Si ça reste à la marge, l'hôtel rembourse, si une personne annule pour cas de Covid, l'hôtel rembourse. Mais après, ils ont tous souscrit à une assurance annulation. Donc s'ils annulent, ils sont pris en charge par l'assurance et il y a zéro problème.

Mme Bobo : D'accord, c'est une assurance que vous avez prise, en plus de la convention.

Mme la Présidente : Chaque fois, on l'a, si je ne dis pas de bêtise Karine.

Mme Lidos : Ils payent la taxe de séjour et une assurance personnelle en plus, en cas d'annulation.

Mme la Présidente : Voilà, on a la réponse, merci.

*Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS,
le point n° 10 est débattu à huis clos.*

La séance prend fin à 18 h 55.

La Secrétaire de séance,

Monique DAVILA



Madame la Maire,
Présidente du CCAS

Françoise SIMÉON